

ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE "AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE :  
WALTERSPIELER M.

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, donne lecture d'une promesse de vente signée par Monsieur Maurice WALTERSPIELER, demeurant 25, rue Charles Gounod à VANDOEUVRE, concernant les terrains cadastrés :

- section A N° 863 lieu-dit "Champ François" d'une contenance de 156 m<sup>2</sup>,
- section A N° 873 lieu-dit "Champ François" d'une contenance de 240 m<sup>2</sup>,

moyennant la somme de 5 940 F 00.

Monsieur REINSTADLER précise que cette acquisition de terrains fait partie du projet adopté par le Conseil Municipal concernant l'extension du cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ces terrains afin d'obtenir l'exonération des frais au profit du Trésor,
- d'autoriser le Maire à acquérir les dits terrains pour le compte de la Commune de LUDRES, cadastrés section A N° 863, d'une contenance de 156 m<sup>2</sup> et N° 873 d'une contenance de 240 m<sup>2</sup>, lieu-dit "Champ François", moyennant la somme de 5 940 F 00.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat des dits terrains,
- le crédit nécessaire a été ouvert au budget supplémentaire 1980.